

Protocole de prospection « points noirs routiers »

Sites de migration potentiels

Mise en œuvre, par le biais d'aménagements, de démarches citoyennes ou d'une signalétique spécifique, des mesures de réduction ou d'évitement afin de limiter ou de stopper l'écrasement des amphibiens sur les tronçons routiers concernés.

1. Choix des sites :

- les sites de l'AAP TVB non équipés de crapaudromes :

1. Site N°3 D45 Provenchère-et-Colroy
2. Site N°4 D32 Ban de Sapt
3. Site N°5 Rte de Beauchimont, Lusse
4. Site N°9, Rte communale Bas Vinot, Jussarupt
5. Site N°10, Chemin des congés, Herpelmont.

- les sites éventuels remontés par la consultation citoyenne (newsletters, enquête de voisinage, communes, ONF) en cours

- les sites issus de l'analyse suivantes sur les zones à enjeux TVB (cf atlas mares 2022 : https://deodatie.com/wp-content/uploads/2022/12/Mares_atlas_maj_2022_scan25_compressed.pdf) :

1. Ordre de priorité (III puis II puis I)
2. Au moins 1 site par EPCI
3. Enjeux route traversant la zone
4. Élimination des zones trop urbanisées (difficultés potentielles d'installation de crapaudromes)

Cela a permis de pré-cibler ces sites (n° de l'atlas)

- CCBHV

- **CCBHV_1** : Le Thillot : ZT = prio II ; Mares = 6 prio III/1prio / ; 7 mares, enjeux routes d'habitation, à voir sur place.
- **CCBHV_3** : Saint Maurice sur Moselle/Fresse sur Moselle, Rue du Pont Jean : ZT = prio III ; Mares = prio III ; 11 mares, enjeux route
- **CCBHV_4** : Saint Maurice sur Moselle, Rue des Charbonniers, 8 mares, ZT = prio II ; Mares = prio III, enjeux RD forestier + indus ? - -
- **CCBHV_2** (si besoin) : Le Ménil, Grand rue, Rue du Surdelot , 4 mares, ZT = prio II ; Mares = /, 4 routes à sécuriser ? Urbain +

- CCHV :

- **CCHV_4** : La Bresse : 14 mares, ZT = prio III ; Mares = prio III ; enjeux route
- **CCHV_6** : Saulxure sur Moselotte, 7 mares ; ZT = prio II ; Mares = prio II, Route des Longènes, enjeux RD
- **CCHV_7** : Ventron, 5 mares, ZT = prio II ; Mares = prio II, Route d'Alsace + rue d'habitation, enjeux RD, urbain _
-

- CCGHV

- **CCGHV_2** : Le Tholy, Chemin de Housseramont, 6 mares, ZT = prio II ; Mares = prio II, Enjeux RD +
- **CCGHV_5** : Gerardmer, Tourbière de la Mexel, Chemin du Bas Rupt, Chemin du sentier des Roches, 8 mares, ZT = prio II ; Mares = prio , Enjeux RD

- **CCGHV_4** : Gerardmer, Chemin des Rochottes, Rte Forestière de Mérelle + RD Sapois, 5 mares, ZT = prio II ; Mares = prio II, Enjeux RD - -, forestier.
- **CCPVM**
 - **CCPVM_1** : Le château Lombard ; Saint Nabord, 9 mares, ZT=prio II ; Mares = prio II ; enjeux route à vérifier
 - **CCPVM_2** : Girmont Val d'Ajol, Route le Girmont d'Amont ; 5 mares, ZT = prio II ; Mares = prio II enjeux route + impasse forestier + habité
 - **CCPVM_3** : Saint Nabord, route d'Armont, ZT = prio I ; Mares = prio I , 5 mares
- **CASDDV**
 - **CASDDV_3** : Raon l'Etape, Avenue du 21e BCP/Rue de Stalingrad/Rue du Charmois ; ZT = prio III ; Mares = prio III², 12 mares, enjeux route
 - **CASDDV_12** : Taintrux, 10 mares, ZT = prio III ; Mares = prio III ; enjeux route habitations, urbains, impasses.
 - **CASDDV_14** : PROX PNR : La Petite Fosse/Provenchères et Colroy/Frapelle, Route de Provenchère, 9 mares, ZT = prio II ; Mares = prio II, enjeux RD/RN
 - **CASDDV_24** : La Chapelle Devant Bruyère/Yvoux ; 11 mares, ZT = prio III ; Mares = prio III ; urbai ++, enjeux routes +
- **CB2V**
 - **CB2V_1** : Docelles/Cheniménil, Rue du Battant (3)/L'Etagne(1)/Rue des Fermes(3)/Rue de la Patience (2) : 9 mares, ZT = prio III ; Mares = prio III, enjeux route +
 - **CB2V_3** : Proche Domfaing, ouest ; 35 mares, ZT = prio III ; Mares = prio III, enjeux route -
 - **CB2V_4** : Domfaing/ Belmont sur Buttant, Le Meuzi ; Route de Domfaing/Route de Belmont/Route de Marchiéfour (19)/Rue de Périfontaine (2)/ Route de la Colonie (4) : 38 mares, ZT = prio III ; Mares = prio III, enjeux route +
 - **CB2V_13** : Fiménil, ZT = prio II ; Mares = prio I, enjeu Alyte accoucheur potentiel.

2. Évaluation du site :

Uniquement sur les sites prédéfinis dans l'étape 1 :

Enquête de voisinage :

Idéalement en fin d'après-midi/début de soirée : 16h30-19h (probabilité de présence des habitants et possibilité d'allier l'enquête de voisinage à la prospection de terrain). Les éléments récoltés seront retranscrits dans le tableau en annexe 1.

Visite de terrain :

Les éléments récoltés seront retranscrits dans le tableau en annexe 2.

Dates de prospection : fonction de la phénologie des espèces et de l'altitude des sites

- mi-février à mi-mars pour les sites de plaine.
- début mars à mi-avril pour les sites de montagne.

Moment des prospections : après le coucher du soleil (observation de la migration active) ou le matin avant le lever du soleil (observation des spécimens écrasés sur la route avant intervention des nécrophages).

Météo : températures douces (> 4°C si temps humide, 8°C à 10°C si temps sec), relativement humide et sans vent ou vent faible (<20 km/h).

Pression de prospection : mesurée individuellement pour chaque site, prospection à pied ou en voiture à allure réduite (< 30km/H) en fonction de l'étendue des tronçons, durée de prospection à consigner pour chaque site ; observations en deux passages (si le premier passage ne permet pas de confirmer les décomptes historiques des sites).

Méthode : chaque site ou tronçon de route devra être parcouru à l'aller et au retour à pied ou en voiture à vitesse réduite avec les warnings et les phares allumés.

Recueil des données :

- données de comptage d'amphibiens récoltées sur le terrain (cf annexe 2).
- Cartographie (type Qfield) ou relevé de point GPS précis nécessaire afin de localiser précisément le début et la fin du tronçon, ainsi que le ou les passages les plus impactant.

Hierarchisation des sites :

- **priorité 1** : écrasement avéré et important et/ou espèce patrimoniale (à partir de 60 individus vivants et/ou morts à corrélér à la longueur du tronçon)
- **priorité 2** : écrasement modéré, absence d'espèce patrimoniale (de 30 à 60 individus vivants et/ou morts, à corrélér à la longueur du tronçon)
- **priorité 3** : écrasement faible : nécessité d'inventaires supplémentaires ou de changement de la période d'évaluation (moins de 30 individus vivants et/ou morts, à corrélér à la longueur du tronçon)

Espèces patrimoniales : décrétées selon la liste rouge des amphibiens de Lorraine ODONAT, espèces EN-VU-NT :

NOM	AUTEUR	NOM VERNACULAIRE	CD_NOM CD_REF	Catégories UICN Liste rouge Lorraine	Critères UICN Liste rouge Lorraine
<i>Pelobates fuscus</i>	(Laurenti, 1768)	Pélobate brun	240	EN	B2 ab (ii,iii,iv,v), C1C2a (i)
<i>Bufo viridis</i>	(Laurenti, 1768)	Crapaud vert	701816	EN	B2 ab (iii)
<i>Bufo calamita</i>	(Laurenti, 1768)	Crapaud calamite	701815	VU	D1
<i>Pelodytes punctatus</i>	(Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué	252	VU	C2 a(i)
<i>Hyla arborea</i>	(Linnaeus, 1758)	Rainette verte	281	NT	pr. B2b (i, ii, iii, iv)
<i>Bombina variegata</i>	(Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	212	NT	pr. B2b (ii, iv)
<i>Lissotriton vulgaris</i>	(Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	444431	NT	pr. B2b (iii, iv)
<i>Triturus cristatus</i>	(Laurenti, 1768)	Triton crêté	131	NT	pr. B2b (iii, iv)
<i>Alytes obstetricans</i>	(Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	197	LC	-
<i>Bufo bufo</i>	(Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	259	LC	-
<i>Rana temporaria</i>	Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	351	LC	-
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	(Laurenti, 1768)	Triton alpestre	444430	LC	-
<i>Lissotriton helveticus</i>	(Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	444432	LC	-
<i>Salamandra salamandra</i>	(Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	92	LC	-
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	(Linnaeus, 1758)	Grenouille commune	444440	DD	-
<i>Pelophylax lessonae</i>	(Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	444441	DD	-
<i>Rana dalmatina</i>	Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	310	DD	-
<i>Bombina bombina</i>	(Linnaeus, 1761)	Sonneur à ventre de feu	206	NA (a)	-
<i>Pelophylax ridibundus</i>	(Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	444443	NA (a)	-

3. Étude de faisabilité

Cette partie vise à évaluer la faisabilité technique de la mise en place de mesures d'évitement d'écrasement.

Sur les sites à priorité 1 :

- Visualisation des caractéristiques écologique en lien avec les populations d'amphibiens connus (types d'habitats, ZH, zones de reproduction, couloirs de déplacements potentiels)
- Analyse des caractéristiques et la configuration des infrastructures (largeur, pente, fossé, dispositifs existants, obstacles éventuels)
- Analyse de la configuration des habitations environnantes (seuils de portes, entrées de garage, portails,...)
- Repérage des zones sensibles où les traversées d'amphibiens sont susceptibles de se concentrer.
- Collecte des informations nécessaires pour apprécier les enjeux et poser les bases d'un diagnostic fonctionnel du site

ANNEXE 1 : Grille « enquête de voisinage »

[illegible]

ANNEXE 2 : Grille d'évaluation des tronçons

Date, Heure & N°= de passage	Météo	N°= Site	Route	Commune	L de voie (m)	Durée de prospection (min)	Nombre de véhicules	Espèces relevées	Station SP patrimoniale connue	Total	Priorité
Date : Heure : N°= passage :	T° : Conditions météo :									Vivant : Mort :	
Date : Heure : N°= passage :	T° : Conditions météo :									Vivant : Mort :	
Date : Heure : N°= passage :	T° : Conditions météo :									Vivant : Mort :	
Date : Heure : N°= passage :	T° : Conditions météo :									Vivant : Mort :	
Date : Heure : N°= passage :	T° : Conditions météo :									Vivant : Mort :	

- Le numéro du passage (1, 2 ou 3)
- La longueur estimée de la zone de traversée,
- La durée de prospection du tronçon
- Le nombre de véhicules croisés durant le temps de prospection
- la richesse spécifique d'amphibiens comptabilisée,
- les effectifs d'amphibiens comptabilisés morts ou vivants,
- la présence de stations connues d'espèces d'amphibiens patrimoniales à proximité directe (Triton crêté, Triton ponctué et Grenouille des champs notamment)

ANNEXE 3 : Grille d'étude de faisabilité

[illegible]